

mêmes, ils ont maintenant besoin de plus de soins d'infirmiers et d'attention de la part du personnel. Nous constatons aussi que le nombre de ceux qui doivent aller à l'hôpital augmente rapidement. Voilà donc une tâche importante.

Je veux mentionner que je suis en vérité bien content du travail que le docteur Crawford, qui est à la tête de l'organisation des traitements, accomplit, avec le concours du personnel de chaque institution.

La besogne qui vous attend, cette année, n'est pas aussi étendue que nous l'avions espéré. La principale tâche, cette année, sera d'examiner les prévisions de dépenses du ministère. Il faudra beaucoup de temps pour accomplir ce travail en entier. Je suis certain que votre intention est de le faire jusqu'au bout.

Nous avons aussi un bill devant nous, un bill visant à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Je ne vais pas vous dire maintenant quels sont les changements que nous proposons. Vous l'apprendrez en temps et lieu. Ils ne sont pas particulièrement étendus.

Au cours de notre étude des prévisions de dépenses, il y aura bien des occasions de débattre les diverses questions qui regardent la législation des combattants. La loi sur les pensions peut être discutée ainsi que la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre. Tout cela peut être discuté pendant que le Comité étudiera les prévisions de dépenses.

Je ne doute pas que nous ayons aussi des délégations des diverses organisations d'anciens combattants, et je puis dire ici que nous leur réservons un bon accueil comme nous l'avons fait dans le passé et que leurs propositions seront les bienvenues.

Nous ne promettons pas de donner suite à toutes les propositions et recommandations qui seront faites, à diverses reprises, mais nous leur ferons bon accueil. Je vous assure que toutes les recommandations seront l'objet d'un très soigneux examen.

Nous avons devant nous, ce matin, une bien intéressante délégation et j'adresse un mot de bienvenue à la présidente de cette délégation des veuves des anciens combattants non pensionnées. Je les connais fort bien. Ce sont mes amies. Je les ai vues à l'oeuvre en maintes occasions, et je dois dire qu'elles ont toujours eu un mémoire bien intéressant qu'elles ont présenté d'une façon parfaite. Nous avons été fort heureux dans le passé d'avoir pu donner suite (je parle ici des Comités des anciens combattants) à la plupart des principales recommandations faites aux Comités par cette organisation.

Évidemment ce groupe ressemble à tous les autres au Canada: qu'il s'agisse des producteurs de grain de l'Ouest, des pêcheurs de la côte de l'Atlantique ou des mineurs du Nord, ils veulent tous davantage, et il nous appartient d'étudier ces recommandations et de faire tout ce que nous pouvons à leur sujet.

Nous ne leur reprochons pas de demander beaucoup, mais il nous incombe, à vous et à moi, de veiller à garder l'équilibre et nous faisons ce qui est possible de faire.